



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : Anne Evain
Poste:

2011-CG-6-3101

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 6 mai 2011

CONTRATS RURAUX DE ROCHEFORT-EN-YVELINES, SAULX-MARCHAIS ET THIVERVAL-GRIGNON ET MODIFICATION DU CONTRAT RURAL DE LAINVILLE-EN-VEXIN

Politique sectorielle :	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention :	Equipement rural
Programme :	contrats ruraux

Données financières	AP 2011 S
Montant actualisé	1 800 000
Montant déjà engagé	339 500
Montant disponible	1 460 500
Montant réservé pour ce rapport	339 500

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2011	2012	2013	2014
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	339 500	-	198 620	122 442	18 438

Les contrats ruraux permettent aux collectivités de moins de 2 000 habitants, avec l'aide du Département et de la Région, de réaliser des travaux de construction, de restauration ou d'aménagement nécessaires à la vie communale et à la conservation du patrimoine architectural.

Le règlement des contrats ruraux en vigueur, adopté par la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 2003, précise les modalités de prise en compte des investissements liés aux thèmes d'intervention énumérés ci-dessus.

Ce règlement fixe le montant de la dépense subventionnable hors taxes par contrat à :

- 300 000 euros pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 370 000 euros pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
- 762 245 euros pour les structures intercommunales de moins de 2 000 habitants.

Avec un taux de 35 % la subvention départementale s'élève donc au maximum à 105 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants, à 129 500 euros pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et à 266 786 euros pour les structures intercommunales de moins de 2000 habitants.

La procédure d'obtention d'un contrat, qui est menée conjointement avec la Région Ile-de-France, s'effectue par l'adoption du dossier par le Conseil Général puis par la Commission Permanente du Conseil Régional et la signature du contrat.

La durée du contrat est de cinq ans maximum, à l'issue desquels un nouveau contrat peut être engagé.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption de 3 dossiers de contrats suivants :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Aménagement d'espaces et autres équipements
Contrat rural de ROCHEFORT-EN-YVELINES			X		X
Contrat rural de SAULX-MARCHAIS		X			X
Contrat rural de THIVERVAL-GRIGNON			X		X

Ces contrats sont décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes.

ROCHEFORT-EN-YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

978 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 1 259 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de Rochefort-en-Yvelines est située dans la partie sud-est du département, en limite de l'Essonne et à une quinzaine de kilomètres de Rambouillet. Elle fait partie du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle est desservie par la RD 988 reliant Orsay à Ablis, la RD 27 qui permet de rejoindre Rambouillet et la RD 149 qui contourne le village par une déviation. L'échangeur de la commune voisine de Longvilliers permet d'accéder à l'A10.

SDADEY : La commune jouxte le pôle d'appui de Saint-Arnoult-en-Yvelines, identifié au SDADEY.

Evolution de la population depuis 1999 : + 24 % (pop. RGP 99 : 789 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 9 logements.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 6 juillet 1991 et modifié le 5 février 2008. Ses objectifs sont les suivants : protéger les espaces naturels et favoriser leur fréquentation par la remise en valeur du réseau existant de chemins ruraux, réduire les zones constructibles et les regrouper autour de l'agglomération existante, organiser la croissance démographique, contrôler la construction neuve, favoriser la restauration du bourg, favoriser l'implantation de petites activités artisanales et commerciales, accélérer la réalisation de la déviation de la RD 988, constituer des réserves pour des équipements communaux ou intercommunaux.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le précédent contrat rural, signé en 2005, portait sur le réaménagement et l'extension de la bibliothèque, la restauration du lavoir, ainsi que la restauration de la toiture de la mairie avec aménagement des combles. La commune a réalisé depuis un état des lieux des bâtiments communaux, qui conclut à l'inadaptation de certains locaux. Elle souhaite donc les affecter de façon plus conforme à leur vocation architecturale et créer des logements en centre bourg. Les opérations présentées dans ce nouveau contrat sont cohérentes avec ces objectifs d'optimisation du patrimoine bâti communal. Le réaménagement des entrées de la salle polyvalente permettra d'en améliorer le fonctionnement. L'installation des locaux techniques dans un lieu unique plus fonctionnel permettra de restituer leur fonction de logements aux maisons qu'ils occupaient. Enfin la création de salles plurivalentes permettra elle aussi de libérer l'ancien presbytère qui pourra retrouver une vocation de logement, tout en répondant aux besoins de locaux associatifs sur la commune.

Description des opérations

1- Création de locaux techniques

Les locaux techniques sont actuellement installés dans plusieurs maisons rurales, trop exigües et inadaptées, auxquelles la commune souhaiterait rendre leur vocation de logements. Le projet consiste à créer un bâtiment dédié dans le prolongement de la salle polyvalente, située dans d'anciens locaux de la SNCF le long de la RD 988. Cela permettra d'accueillir le personnel et de stocker le matériel dans des conditions de surface, d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

Situé en dehors du centre-ville pour limiter les nuisances, ce site dispose, par ailleurs, d'aménagements déjà réalisés (sols goudronnés, réseaux, VRD, assainissement) permettant de réduire le coût du projet.

Le bâtiment, d'une surface de près de 200 m² de SHON, comprendra un hangar, un local phytosanitaire, un bureau, ainsi que des vestiaires, des sanitaires et une petite cuisine. Le chauffage des parties isolées sera assuré par extension du système à air pulsé de la salle des fêtes. Le bardage bois non traité grisera sous l'effet du soleil, afin de se fondre dans l'environnement boisé. Une partie de la couverture prendra la forme d'une terrasse végétalisée tandis que l'autre partie recevra des capteurs photovoltaïques.

Montant des travaux HT, en euros	252 150
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	127 285

2- Réaménagement des entrées de la salle polyvalente

La salle polyvalente forme un parallélepède de 30 mètres sur 11 mètres aux murs en pierres de meulière, dont les façades sont rythmées par des arches fermées par des murs maçonnés et enduits. L'accès aux sanitaires et vestiaires localisés en sous-sol implique de traverser les activités en cours dans la salle. Il en va de même pour l'accès aux cuisines.

Le projet consiste à créer une nouvelle entrée, entre la salle polyvalente et les nouveaux locaux techniques. Celle-ci comprendra une loggia permettant l'accueil du public à l'abri des intempéries, tandis qu'un sas surbaissé permettra, par un système de doubles portes, de limiter les nuisances sonores vers l'extérieur. Des sanitaires seront aménagés près de l'entrée en remplacement de ceux situés en sous-sol et un accès extérieur indépendant sera créé dans la cuisine. Au-dessus de l'entrée et du coin bar existant, une mezzanine en bois sera installée pour accueillir une régie. De la même manière que les nouveaux locaux techniques, l'extension recevra une toiture terrasse végétalisée et un bardage bois non traité.

La rénovation de la couverture du bâtiment existant de la salle polyvalente avec mise en place de panneaux solaires photovoltaïques est prévue hors contrat. Ces dépenses seront à la charge d'une société d'investissement à laquelle la commune louera la toiture.

Montant des travaux HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	40 200
------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

3- Création de salles plurivalentes

Face au dynamisme associatif, les solutions d'accueil existantes ne sont pas totalement satisfaisantes. La commune souhaite transférer dans des locaux dédiés plusieurs activités nécessitant une installation permanente (cours de piano, billard, arts plastiques), actuellement accueillies dans le presbytère qu'il est envisagé de restaurer en partenariat avec un bailleur social.

Pour tenir compte également de l'évolution possible des besoins scolaires et permettre une polyvalence d'utilisation pendant et hors période scolaire, le projet consiste à construire à proximité immédiate de l'école primaire (gérée par un syndicat intercommunal associant la commune voisine de Longvilliers) un bâtiment adaptable qui viendra refermer l'espace de la cour.

Le principe constructif est celui de la création d'une toiture « parapluie » supportée par une ossature de poteaux et de poutres et se terminant par une rotonde. La couverture comportera une partie en pente couverte de panneaux photovoltaïques et une partie horizontale végétalisée.

Les trois salles plurivalentes et les sanitaires à créer représenteront une SHON de 100 m² sur un total couvert de 265 m². Elles seront réalisées en structure bois et s'inséreront sous la toiture. Le reste du volume couvert restera ouvert sur un côté et pourra être aménagé ultérieurement en fonction des besoins. Dans un premier temps, cet espace libre pourra être utilisé en tant que préau supplémentaire pour l'école.

Montant des travaux HT, en euros	262 450
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	132 515

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	17/03/2011
Délibération du Conseil Municipal	19/10/2010
Avis favorable du Trésorier Payeur Général	18/01/2011
Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France	14/01/2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention déptale (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1. Création de locaux techniques	252 150	127 285	44 550	57 278	150 322	49 421	2011
2. Réaménagement des entrées de la salle polyvalente	40 200	40 200	14 070	18 090	8 040	7 879	2011
3. Création de salles plurivalentes	262 450	132 515	46 380	59 632	156 438	51 440	2012
TOTAUX	554 800	300 000	105 000	135 000	314 800	108 740	

SAULX-MARCHAIS

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de Montfort l'Amaury

849 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 213 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de Saulx-Marchais est située sur un plateau agricole au centre du département. Le territoire est traversé par la RD 11 qui sépare la partie boisée au nord de la partie urbanisée au sud, elle-même coupée en deux par l'aqueduc de l'Avre. La principale desserte routière est assurée par la RD 11 qui mène vers le sud-est à la route nationale 12 et vers le nord-ouest à Septeuil. Le bourg est à équidistance des gares de Beynes (Paris / Mantes la Jolie) et de Villiers St Frédéric (Paris / Dreux).

SDADEY : La commune est située à proximité immédiate du pôle d'appui de BEYNES, identifié au SDADEY

EPCI : La commune est membre de la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines

Evolution de la population depuis 1999 : +40 % (pop. RGP 99 : 605 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 7 logements.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 12 mai 1995 et modifié le 29 mai 1998.

Les objectifs du POS sont les suivants :

- organiser un développement démographique lent et régulier, notamment par une meilleure utilisation des zones urbaines existantes,
- maintenir en place la population en particulier des jeunes par l'installation d'activités artisanales non polluantes,
- préserver le caractère rural et paisible de la commune en évitant le grignotage des terres agricoles.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Les principaux équipements communaux sont la mairie, l'école et la salle des fêtes et se situent dans un périmètre très proche. Plusieurs actions des deux précédents contrats ruraux ont porté sur leur construction, leur aménagement et leur valorisation. Le présent contrat constitue, à ce titre, une continuité de la politique municipale en matière de confortement de l'offre d'équipement.

Description des opérations

En 10 ans, le nombre d'élèves fréquentant les écoles maternelle et primaire est passé de 80 à 120. 2 classes créées dans l'urgence sont implantées en dehors de l'enceinte scolaire. Les 3 opérations du présent contrat s'articulent autour de la restructuration de ce groupe scolaire.

1- Création de deux classes primaires

L'école est composée de deux bâtiments d'un niveau : un est situé le long de la rue de la Mairie en prolongement de la mairie et l'autre est implanté au fond de la cour de récréation.

Le projet prévoit l'extension du bâtiment sur rue pour créer deux classes et rassembler ainsi tous les élèves dans l'enceinte de l'école. Le nouveau corps de bâtiment, accolé au pignon de l'existant, aura une entrée indépendante qui distribuera les deux salles de classes et un bloc sanitaire pour une surface totale de 150 m² environ. Son volume simple (toiture à deux pentes sur rez-de-chaussée) s'inscrit dans la continuité du bâti existant. Etant orientée au nord, la façade sur rue sera percée de petites baies complétées par des puits de lumière. La façade sur cour offrira, quant à elle, de vastes baies vitrées.

Montant des travaux HT, en euros	284 500
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000

2- Aménagement de la cour et du préau

La cour de récréation existante entre le bâtiment sur rue et celui en fond de cour est trop petite et ne permet pas de séparer les élèves de maternelle de ceux du primaire.

Le projet prévoit l'aménagement en cour de récréation du reste de la parcelle sur laquelle s'implanteront les deux nouvelles salles de classe. Le mur séparant actuellement les deux terrains sera abattu. La cour sera revêtue d'un enrobé et bordée d'espaces verts plantés. Une citerne de récupération des eaux pluviales y sera implantée. Formant transition entre l'extension et la cour, un préau de 32 m² sera aménagé dans le prolongement du nouveau bâtiment.

Enfin, l'accès principal de l'école sera déplacé à cet endroit à l'occasion de ces aménagements et se situera en liaison directe avec le futur parking (3^{ème} opération du contrat).

Montant des travaux HT, en euros	96 890
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	67 320

3- Aménagement d'un parking paysager

L'école, la mairie et la salle des fêtes forment le cœur de village. Le déficit d'emplacements matérialisés entraîne un stationnement anarchique et dangereux, notamment aux abords de l'école.

Le projet prévoit d'aménager un terrain de près de 800 m², limitrophe de la parcelle qui accueillera les nouveaux équipements scolaires, en parking de 15 places. L'ensemble du terrain sera perméable : les places de stationnement, matérialisées par des bandes pavées, seront traitées en stabilisé et plus de 30% de la surface seront végétalisés : des haies champêtres casseront l'alignement des places de stationnement et la plantation d'arbre marquera la limite avec la rue de la Mairie.

Enfin, devant l'école et son nouvel accès, le trottoir sera élargi et équipé de bornes en rondins pour protéger les piétons.

Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	52 680
------------------------------------------------------------------------------	---------------

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	31/01/2011
Délibération du Conseil Municipal	26/11/2010
Avis favorable du Trésorier Payeur Général	A venir
Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France	A venir

Proposition de décision

Les projets de la commune de SAULX-MARCHAIS sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention départementale (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1- Création de deux classes primaires	284 500	180 000	63 000	81 000	109 150	55 762	2011
2- Aménagement de la cour et du préau	96 890	67 320	23 562	30 294	34 163	18 990,44	2012
3- Aménagement d'un parking paysager	52 680	52 680	18 438	23 706	10 536	10 325,28	2013
TOTAUX	434 070	300 000	105 000	135 000	153 849	85 077,72	

THIVERVAL-GRIGNON

Arrondissement de VERSAILLES
Canton de PLAISIR

1 026 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 213 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de Thiverval-Grignon est située dans la plaine de Versailles sur une petite éminence entre la vallée du Maldroit et celle du ru de Gally. La commune présente deux parties urbanisées distantes de trois kilomètres : le village de Thiverval, dans la vallée du ru de Gally, et le hameau de Grignon où se trouve le complexe d'AgroParisTech. Le territoire est essentiellement agricole, voué à la grande culture de céréales, et partiellement boisé. La commune est desservie par la RD 30 reliant Plaisir à Poissy et la RD 119 reliant la RD 30 à Beynes. La gare la plus proche est celle de Plaisir-Grignon.

SDADEY : La commune est située à proximité immédiate du pôle structurant de PLAISIR et du pôle d'appui de BEYNES, identifiés au SDADEY.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de communes de Cœur d'Yvelines

Evolution de la population depuis 1999 : +1 % (pop. RGP 99 : 1 014 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 8 janvier 1994 et modifié le 25 février 2000.

Les objectifs du POS sont les suivants :

- maintenir un léger taux de croissance de l'urbanisation à Thiverval ;
- préserver les villages de Thiverval et de Grignon en tant qu'ensembles urbains architecturaux de qualité ;
- susciter et développer les activités ;
- soutenir l'agriculture et protéger les zones naturelles ;
- organiser les liaisons piétonnes.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune est relativement bien dotée en équipements. L'opportunité d'en développer l'offre est étroitement liée au devenir d'AgroParisTech, qui pourrait déménager vers le Plateau de Saclay dans le cadre du plan Campus, puisqu'AgroParisTech représente 1/3 de la population communale et est, par ailleurs, propriétaire d'un vaste terrain accueillant de nombreux équipements. La commune poursuit donc la valorisation de son patrimoine existant, en continuité du précédent contrat.

Description des opérations

1- Aménagement d'un local associatif et de ses abords

Dans le hameau de Grignon se trouve un ancien réservoir. Ce local de 35 m², à moitié enterré, présente une couverture voutée réalisée en pierre des Yvelines et partiellement végétalisée. Il est aujourd'hui utilisé pour stocker le matériel des services techniques. Il constitue un élément patrimonial communal. A l'arrière de l'édifice se développe un petit espace vert laissé à l'abandon au milieu duquel se trouve un puits.

Le projet prévoit la réhabilitation à l'identique de l'édifice pour l'aménager en local associatif. Les travaux consisteront essentiellement à isoler et étanchéifier le bâti. Une large baie vitrée occupant la quasi-totalité du pignon sera mise en place. L'intérieur sera uniquement équipé d'un local sanitaire.

Un petit square, mettant le puits en valeur, sera aménagé à l'arrière de l'édifice. Le terrain présentant une forte déclivité, deux niveaux seront aménagés. Le sol sera recouvert de béton désactivé et les murs de soutènement, murets et bancs seront traités en pierres. Les abords de cet espace seront largement végétalisés.

Montant des travaux HT, en euros	187 877
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000

2- Aménagement des abords de l'école et de la mairie

La mairie, l'école et l'église, implantées autour de la cour de l'école, forment le cœur du hameau de Thiverval. Les accès à l'école et à la mairie située en fond de terrain s'effectuent aujourd'hui directement par la cour de récréation et ne sont pas conformes aux règles d'accessibilité.

Le projet prévoit d'aménager un accès indépendant à la mairie permettant également de rendre son autonomie à la cour de récréation. Un chemin en béton désactivé sera donc matérialisé le long de la façade de l'église. Un double muret de pierre formant une longue jardinière séparera l'allée de la cour de récréation. Le portail d'accès à la cour de récréation sera élargi et l'ensemble de la clôture de la cour donnant sur la rue sera changé.

Les deux accès aux équipements seront alors accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux HT, en euros	136 988
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	130 000

3- Réhabilitation d'un pont planté

Le hameau de Thiverval est traversé par le Ru de Gally que surplombe un petit pont. Ce pont comporte des rambardes métalliques vieillissantes qui le rendent peu perceptible et aucun des deux trottoirs n'en permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la construction de parapets en pierre qui permettront également de dissimuler les réseaux de la station de pompage qui longent le pont. La chaussée sera légèrement déplacée pour permettre l'aménagement d'un large trottoir en béton désactivé qui se prolongera sur 10 mètres pour faire la jonction avec des abords de voie d'ores et déjà aux normes d'accessibilité. Un petit square doté d'un banc en pierre et agrémenté de plantations sera aménagé à l'entrée du pont.

Montant des travaux HT, en euros	66 905
-----------------------------------------	---------------

Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	60 000
------------------------------------------------------------------------------	---------------

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	31 décembre 2010
Délibération du Conseil Municipal	11 mars 2011
Avis favorable du Trésorier Payeur Général	16 mars 2011
Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France	4 octobre 2010
Avis favorable du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du Ru de Gally	21 septembre 2010

Proposition de décision

Les projets de la commune de THIVERVAL-GRIGNON sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 370 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention départementale (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1- Aménagement d'un local associatif et de ses abords	187 877	180 000	63 000	81 000	43 877	36 823,89	2011
2- Aménagement des abords de l'école et de la mairie	136 988	130 000	45 500	58 500	32 988	26 849,65	2011
3- Réhabilitation d'un pont planté	66 905	60 000	21 000	27 000	18 905	13 113,38	2012
TOTAUX	391 770	370 000	129 500	139 500	153 849	85 077,72	

Un récapitulatif financier des trois contrats ruraux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé ci-dessous :

RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX

ECHEANCIER CONTRACTUEL

(En euros)

Maîtres d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2011	2012	2013
ROCHEFORT-EN-YVELINES	554 800	300 000	105 000	58 620	46 380	-
SAULX-MARCHAIS	434 070	300 000	105 000	63 000	23 562	18 438
THIVERVAL-GRIGNON	391 770	370 000	129 500	108 500	21 000	-
TOTAL	1 380 640	970 000	339 500	230 120	90 942	18 438

RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

(En euros)

Maîtres d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2011	2012	2013	2014
ROCHEFORT-EN-YVELINES	554 800	300 000	105 000	-	58 620	46 380	-
SAULX-MARCHAIS	434 070	300 000	105 000	-	63 000	23 562	18 438
THIVERVAL-GRIGNON	391 770	370 000	129 500	-	77 000	52 500	-
TOTAL	1 380 640	970 000	339 500	-	198 620	122 442	18 438

Il vous est également proposé d'accepter la prorogation demandée par la commune de LAINVILLE-EN-VEXIN pour son contrat rural adopté le 24 octobre 2003 et signé le 29 juin 2004 et ayant déjà fait l'objet d'une prorogation d'un an par courrier du 26 novembre 2008.

Par lettre du 5 mars 2011, la commune demande à modifier l'échéancier d'une opération relative à la construction d'une salle polyvalente, initialement programmée en 2007 et ayant commencé fin 2010. Ce retard est dû notamment à la remise à plat du projet en 2008 et à la nécessité d'une analyse de sol. Cette modification nécessite une prorogation supplémentaire de la durée du contrat, proposée jusqu'au 31 décembre 2011.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :